

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 17 (1866)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Procès-verbal des séances de la société des forestiers suisses, à Sion  
[suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-783991>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

N<sup>o</sup>. 4.

1866.

---

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

---

## PROCÈS-VERBAL

des séances de la Société des forestiers suisses, à Sion  
les 3, 4 et 5 septembre 1865.

(SUITE.)

### *Choix du lieu de réunion pour 1866.*

Le président du comité permanent ayant fait connaître à l'assemblée qu'elle trouverait un accueil bienveillant dans le canton de Schwytz, elle prend la décision suivante:

La réunion générale de la Société en 1866 se tiendra dans le canton de Schwytz; la fixation du lieu est abandonnée au comité local de ce canton.

La Société choisit comme président du comité local:

M. GEMSCH, commandant, à Schwytz;

et comme vice-président:

M. le colonel REDING-BIBEREGG, à Schwytz.

### *Essais de cultures d'essences exotiques.*

M. Coaz, rapporteur: La Commission s'est d'abord occupée de déterminer quelles essences pourraient le mieux s'approprier à nos circonstances; les résultats de ces recherches ont été consignés dans le Journal forestier. Quant aux essais tentés, ils sont de trop récente date pour qu'on

puisse en tirer des conclusions précises. Là où le sol est bon, les graines ont levé, mais on ne pourra que plus tard reconnaître si les conditions locales sont décidément favorables à chaque essence. Il faut donc attendre des expériences plus complètes; cependant un rapport plus détaillé sera présenté à la prochaine assemblée.

M. Davall donne quelques détails sur les essais faits dans le canton de Vaud. On en a tenté dans trois pépinières; la première année, les semences ont fort bien réussi, mais il n'en a pas été de même cette année à cause de la grande sécheresse.

M. Weber fait remarquer qu'il n'y a pas de lien organique entre le comité permanent et la commission des essais de cultures, parce que cette dernière a été instituée avant la révision des statuts; aussi il propose au nom du comité permanent:

De charger les deux présidents de s'entendre pour régler les rapports entre le comité permanent et la commission, et d'allouer pour 1866 un crédit modique aux essais de cultures.

Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

#### *Journal.*

Le président du comité permanent présente le rapport suivant:

L'assemblée générale de S<sup>t</sup>-Gall a décidé de rechercher quels seraient les moyens d'alléger les sacrifices que la caisse de la Société est obligée de faire pour le journal.

Cette question a d'abord été examinée par M. le professeur Landolt, et ensuite, à plusieurs reprises, par le comité permanent.

Voici quels seraient les moyens d'arriver à une diminution des frais occasionnés par le journal.

- 1) Ne faire la publication qu'en une seule langue;
- 2) Elever le prix de l'abonnement;
- 3) Diminuer l'étendue du journal et en faire une revue trimestrielle;
- 4) Augmenter le nombre des abonnés.

Le premier de ces moyens doit être complètement écarté, parce qu'il faut tenir un compte égal de tous les membres. La Société publie 400 exemplaires allemands et 300 exemplaires français, le nombre des abonnés étrangers à la Société est de 165 pour chaque langue.

On pourrait justifier sans peine une augmentation du prix d'abon-

nement, car actuellement la feuille du journal ne coûte que 15 c., prix fort modique en comparaison de ce que l'on doit payer pour d'autres journaux semblables. Ainsi

les Annales forestières de France	coûtent environ 30 c. par feuille ;
la Revue des Eaux et Forêts	coûte " 80 " " "
la Gaz. gén. de la Chasse et des Forêts	" " 28 " " "
la Revue mens. de l'Allemagne méridion.	" " 28 " " "

Si la Société se prononçait pour une augmentation de prix, il faudrait qu'elle fût peu considérable, peut-être de 50 c., ce qui porterait le prix de l'abonnement à 3 fr. Si l'augmentation était plus forte, on risquerait de perdre beaucoup d'abonnés, et comme la diffusion du journal est un des buts que se propose notre association, il faut éviter les mesures qui viendraient à l'encontre de nos efforts pour le répandre.

Bien des considérations militent en faveur du troisième moyen proposé: si l'on ne publiait le journal que tous les trois mois, de manière à former à la fin de l'année un volume de 10 à 12 feuilles, les frais seraient réduits de moitié, les procès-verbaux de la Société pourraient être réunis dans un cahier spécial, l'édition française pourrait paraître presque en même temps que l'allemande, et chaque numéro se présenterait plus avantageusement.

Mais on peut objecter que réduire l'étendue du journal sans diminuer en même temps le prix d'abonnement, c'est se montrer peu juste envers les abonnés, que ce changement serait plutôt un recul qu'un progrès et qu'il ne pourrait guère se justifier, depuis que la Société s'est créé de nouvelles sphères d'activité.

En revanche, on pourrait chercher à augmenter le nombre des abonnés en faisant participer l'éditeur aux avantages pécuniaires qui résulteraient d'une plus grande diffusion du journal, car mieux que la Société, il pourrait employer à cet effet les moyens usités dans la librairie. Dans ce but on lui remettrait pour chaque canton un catalogue des personnes, des corporations et des autorités qui s'intéressent à l'économie forestière.

Ces considérations ont décidé le comité permanent à proposer :

- 1) De continuer pendant l'année 1866 à publier le journal, en français et en allemand, par livraisons mensuelles ;
- 2) De charger le comité permanent de conclure de nouvelles conven-

tions avec les éditeurs, de s'efforcer de propager le journal et de présenter un rapport à la prochaine assemblée;

3) D'élever, s'il est nécessaire, le prix de l'abonnement à 3 fr.

M. Pillichody se prononce contre une augmentation du prix d'abonnement; il ne veut pas non plus d'une revue trimestrielle qui, étant plus volumineuse, serait plutôt moins lue qu'un journal d'un format plus modeste. En revanche, il est d'accord avec le comité sur les moyens d'augmenter le nombre des abonnés, et il soumet à la Société la question de savoir, si l'on ne pourrait pas consacrer au journal une partie du subside fédéral.

M. le professeur Landolt donne encore quelques détails sur l'état actuel des choses et appuie le préavis du comité.

Les propositions du comité sont votées par la Société, et la motion de M. Pillichody adoptée sous cette forme: Le comité permanent est chargé d'examiner, s'il ne serait pas opportun de consacrer au journal une partie du subside fédéral.

#### *Manuel pour les propriétaires de forêts privées.*

Après avoir entendu le rapport de la commission d'examen et du comité permanent, la Société décide:

D'adopter la première et la seconde partie du manuscrit, en exprimant le désir que l'auteur tienne compte autant que possible des observations de la commission; d'autoriser le comité permanent à publier le manuel, dès que la troisième partie aura été soumise à l'examen de la commission et du comité.

On passe ensuite à la discussion des questions proposées.

#### *Première question.*

*Ne serait-il pas convenable d'introduire le système du jardinage régulier dans les régions moyennes et supérieures des montagnes de la Suisse?*

Rapporteur: M. Adolphe de Greyerz, inspecteur forestier à Interlaken.

Le rapporteur ayant été empêché de se rendre à Sion par un service militaire, son rapport est lu par M. Stauffer, inspecteur forestier à Thoune. Il est conçu en ces termes:

Dans les stations élevées, surtout sur les crêtes, les sommets et les pentes pierreuses et arides, le forestier doit être satisfait, quand il parvient

à faire croître des arbres quels qu'ils soient. Il ne peut guère s'inquiéter d'obtenir un matériel d'une grande valeur vénale; il doit concentrer ses efforts sur la production d'un boisé quelconque, capable de fournir une protection salubre aux régions inférieures. Dans ces stations, il faut laisser à la forêt le temps d'arriver à son plein développement, et alors on obtient en maints endroits du bois très-vieux, qui est d'un grand prix; malheureusement on voit de plus en plus disparaître ces vieilles tiges partout où l'avidité des spéculateurs et des propriétaires a introduit le système pernicieux des coupes rases.

L'antipathie contre la méthode du jardinage se réveille encore de temps en temps. Ainsi en 1863, la Société des Forestiers saxons a condamné ce mode d'aménagement après une longue discussion, bien qu'il fût chaleureusement défendu et recommandé pour les forêts de montagnes, par des hommes des plus compétents, par exemple le conseiller von Berg. Dans la Forêt-Noire, depuis les années qui suivirent 1820, la futaie régulière a pris la place du jardinage, antérieurement pratiqué de tout temps dans ces contrées.

Les théoriciens approuvent pour la plupart cette mesure. On ne peut, disent-ils, vidanger les bois jardinés sans causer de grands dommages aux jeunes peuplements; dès lors on est forcé de renouveler plusieurs fois les cultures complémentaires, parce qu'à chaque abattis les plantations sont ruinées. En revanche, en procédant au repeuplement artificiel par la plantation d'épicéas, on peut à volonté laisser croître un nombre déterminé de sapins; car il est alors facile, d'un côté, de préserver ces derniers du danger d'être surcimés et de l'autre d'empêcher qu'il n'en vienne un trop grand nombre. Le jardinage est un système d'anticipation, et rien de pareil ne doit se trouver dans une économie bien entendue. Enfin il n'est guère possible que le jardinage puisse se concilier avec l'aménagement des forêts par coupes annuelles régulières.

Permettez-moi, Messieurs, de réfuter une à une ces affirmations, hasardées dès qu'il s'agit des forêts de montagnes. En employant ce terme de *forêts de hautes montagnes*, nous avons moins égard à l'altitude de la chaîne qu'elles couvrent, puisque la végétation arborescente a sa limite qu'elle ne peut dépasser, qu'au caractère particulier de la montagne, caractère qui influe surtout sur les forêts et modifie leurs conditions d'aménagement.

Les forêts des *montagnes moyennes* se rencontrent aussi bien que les

précédentes dans les hautes régions; aussi par cette dernière appellation voulons-nous seulement désigner leur ressemblance d'aspect et de conditions avec celles qui occupent généralement la région moyenne des montagnes.

Les *forêts à ban* n'ont d'autre but que de protéger les maisons, les champs, les prés et les pâturages situés au pied des pentes escarpées, et de prévenir les avalanches et les chûtes de pierres; les coupes n'y sont faites que pour assurer le repeuplement, et la production du bois n'y est que d'une importance secondaire; ces forêts ne se présentent que là où la population s'est établie dans des contrées à pentes rapides, et elles montent jusqu'à la limite extrême des arbres.

La première question qui se présente à nous, est celle de savoir d'après quel principe les coupes doivent être pratiquées dans les forêts de hautes montagnes.

Tous ceux qui connaissent les Alpes, qui se font une idée de la variété de formes qu'elles présentent, tous ceux qui savent avec quel soin il faut tenir compte de l'influence prépondérante des vents, du climat et du sol, seront obligés de reconnaître que dans ces forêts *il ne faut abattre que le bois qui a atteint son exploitabilité physique, et qu'il ne faut compter pour le repeuplement que sur les parties encore intactes de la forêt*, à moins qu'il n'y ait déjà un recru suffisant et qu'on puisse le conserver en bon état.

On ne peut ni ne doit pratiquer de coupes rases dans les endroits où le bois a peu de valeur, et où les cultures reviennent à un prix très-élevé. En outre les coupes rases sont aussi hors de place dans les forêts qui ont toujours été jardinées, en coupant, suivant les besoins, tantôt ci, tantôt là, tantôt une pièce isolée, tantôt tout un bouquet de bois. Dans ces forêts on trouve des tiges de tout âge, et en y pratiquant des coupes rases, on abattrait avec les bois exploitables beaucoup de jeunes arbres; ce procédé serait surtout irrationnel dans les contrées qui commencent à sentir la disette de bois, et c'est malheureusement le cas dans certaines parties de nos montagnes; ailleurs même le sacrifice du jeune bois ne se justifierait pas non plus. En outre le jardinage se recommande par les garanties qu'il procure pour la reproduction naturelle de la forêt; en effet, avec ce mode d'aménagement, le sol et les graines qui commencent à germer se trouvent protégés par un ombrage modéré contre les ardeurs du soleil et l'influence des vents secs et froids. C'est là un avantage qui, à lui seul, devrait faire pencher la

balance en faveur du jardinage à l'exclusion de tout autre mode d'exploitation, car on sait que l'action des éléments est fort nuisible au repeuplement des forêts de hautes montagnes.

(A suivre.)

---

### **Hommage rendu à la mémoire d'un forestier suisse.**

La mort vient de nous enlever de nouveau un de nos excellents compagnons de travail. Le 26 février est mort après une courte maladie

*l'Inspecteur forestier Stähelin à Weinfelden.*

Pendant près d'un quart de siècle, il a déployé une grande activité dans le domaine de l'économie forestière et rendu aussi de grands services à la cause de l'agriculture. Il est donc juste de consacrer ici quelques pages à son souvenir; cet hommage lui est rendu par un ami, par un forestier qui pendant de longues années a parcouru avec lui les forêts et les campagnes de la Thurgovie, et recueilli de sa bouche maints précieux enseignements;

Jean Stähelin naquit à St-Gall, le 23 décembre 1800 et reçut sa première éducation sous le toit paternel, au milieu d'une famille dont le genre de vie était simple et très respectable. Jusqu'à l'âge de 14 ans, il fréquenta l'école bourgeoise de sa ville natale, où il se distingua déjà par son application et sa conduite exemplaire. Les parents de Stähelin destinaient leurs fils à la carrière du ministère; aussi le jeune homme, après être sorti de l'école primaire, entra dans l'école supérieure de St-Gall; pendant 4 ans, il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à l'étude des langues anciennes, de la géographie, de l'histoire, des sciences naturelles, des mathématiques, comme aussi à celle de la rhétorique, de la logique, de la psychologie et des autres branches de la philosophie; par son zèle et sa bonne conduite, il s'acquit l'estime et l'affection de ses professeurs.

La chaire de sciences naturelles et de philosophie était alors occupée par un des hommes les plus honorables de la Suisse, P. Scheitlin. C'était le professeur favori de Stähelin, et pendant de longues années, des liens